

<b>DÉPARTEMENT</b>
NORD
<b>CANTON</b>
TOURCOING NORD EST
<b>COMMUNE</b>
NEUVILLE EN FERRAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2023/183

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT  
RUE ÉDOUARD BRANLY**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant qu'en raison de la cérémonie de remise de l'insigne de l'Ordre National du Mérite, il y a lieu de réglementer le stationnement rue Édouard Branly,

Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la sécurité publique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** - Le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit, exception faite des véhicules officiels, rue Édouard Branly au niveau du parking de la petite enfance, le vendredi 16 juin 2023 de 21h00 au samedi 17 juin 2023 à 14h00. **En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale.**

**Article 2** - La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

**Article 3** - M. le Commissaire Divisionnaire de police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,  
le

- 7 JUIN 2023

Par délégation du Maire,  
Philippe VYNCKIER-LOBROS  
3<sup>ème</sup> Adjoint au maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe Vynckier-Lobros", is written over the typed name.

Mis en ligne

08 JUIN 2023

\_certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
\_informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès  
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux  
mois à compter de la présente notification.

